
Agriculture et environnement

Agriculture biologique

Présentation

Depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007, la dynamique de l'agriculture biologique se confirme en Bretagne. Ainsi, en 2013, 1 848 fermes bio sont recensées en Bretagne plaçant la région au 7^e rang français. Leur nombre progresse de 4,1 % entre 2012 et 2013. La SAU bio représente 3,9 % de la SAU totale bretonne, identique à la moyenne nationale. En 2010, une exploitation bio bretonne comprend en moyenne 36 ha, contre 48 ha en conventionnel. La surface en mode de production bio se répartit entre les surfaces certifiées (60 000 ha) et celles en conversion (6 700 ha). Elles sont principalement destinées à l'alimentation des productions animales bio. Sur les 60 000 ha en bio, 71 % sont des fourrages et 18 % des céréales. Le doublement des surfaces en céréales bio depuis 2008 traduit bien l'activité soutenue en farine à destination humaine des quinze meuneries bretonnes spécialisées. Les maraîchers bio, concentrés autour des grandes agglomérations bretonnes et sur le littoral, occupent 6 % des surfaces légumières bretonnes et 23 % des surfaces consacrées à la production de fruits. En productions animales, elle se classe au second rang des régions françaises pour les livraisons de lait de vache bio, avec un cheptel laitier en augmentation de 7 %. Le cheptel bovin bio est le deuxième plus important de France, tiré notamment par la production de lait bio et la fabrication de fromages à la ferme. Près de 10 % du cheptel ovin et caprin est conduit en mode de production biologique, soit trois fois plus qu'au plan national. C'est en production biologique que les activités de diversification sont les plus répandues : ainsi un quart des exploitants bio pratique une activité de vente directe, transformation à la ferme, gîte rural...
(suite page 40)

Pour en savoir plus

- Agence Bio - L'agriculture biologique française : chiffres 2012 - www.agencebio.org
- Agreste Primeur - Juin 2012 - n° 284 - « Des agriculteurs bio jeunes, diplômés et tournés vers les circuits courts ».
- Agreste Bretagne - Décembre 2013 - n°8 - 4 pages - Le dynamisme de l'agriculture biologique en Bretagne ».

Définitions

Un **produit bio** est un produit agricole ou une denrée alimentaire issu d'un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse. Pour être commercialisé avec la mention AB, il doit contenir plus de 95 % d'ingrédients d'origine agricole biologique. Pour devenir **producteur biologique** l'agriculteur doit notifier son activité auprès de l'agence bio intervenant pour le compte du ministère de l'Agriculture. Il doit respecter un cahier des charges conforme à la réglementation en vigueur. L'obtention du certificat nécessite une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion des animaux variable selon les espèces.

Les résultats présentés proviennent de deux sources : **les données collectées par l'Agence Bio auprès des organismes certificateurs ont été appariées aux données du recensement agricole 2010**. Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de productions certifiées sont légèrement plus élevés dans l'édition 2011 des « Chiffres-clés » de l'Agence Bio que dans les publications Agreste.

Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences :

- le recensement se limite au champ des exploitants qui dépassent un seuil minimum de production et portent sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence Bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique.
- le recensement concerne les cultures certifiées de la campagne 2009/2010, l'Agence Bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010.

Agriculture et environnement

Agriculture biologique

Principales caractéristiques de l'agriculture biologique en 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Exploitations bio (<i>en nombre</i>)	455	500	465	428	1 848	1 775
Surfaces (<i>en ha</i>)						
Bio	14 386	12 855	17 997	14 761	59 999	55 817
Conversion	1 538	2 189	1 436	1 589	6 752	8 670
Total	15 924	15 044	19 433	16 350	66 751	64 487
Part dans la SAU totale (<i>en %</i>)	3,5	3,8	4,1	4,1	3,9	3,7

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française

4

Surfaces bio hors conversion en 2013

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part bio dans la production régionale (%)
Fourrages	9 362	8 654	13 391	10 954	42 361	5,2
Céréales	2 951	1 981	3 346	2 413	10 691	1,9
Légumes	1 009	1 328	605	388	3 330	6,6
Oléoprotéagineux	232	101	160	179	672	1,4
Fruits	208	99	223	104	634	22,6
Autres	624	692	272	723	2 311	1,5
Total	14 386	12 855	17 997	14 761	59 999	3,6

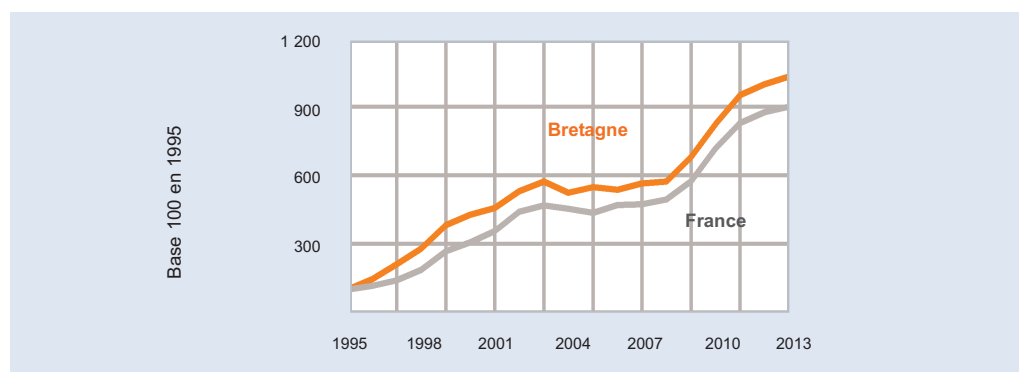
Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française - Statistique agricole annuelle 2013

Productions animales bio en 2013

Unité : effectifs en têtes	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part bio dans la production régionale (%)
Cheptels						
Vaches laitières	4 358	3 370	8 906	4 857	21 491	2,9
Vaches viande	1 908	1 488	919	1 186	5 501	4,2
Truies reproductrices	172	358	612	178	1 320	0,2
Brebis (lait et viande)	980	1 463	3 484	1 078	7 005	14,3
Chèvres (lait)	329	725	1 249	964	3 267	16,5
Poules pondeuses	680 434	45 729	35 852	248 276	1 010	5,0
Poulets de chair	38 516	30 920	35 200	12 100	116 736	0,2

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française - Statistique agricole annuelle 2013

Évolution des surfaces bio et conversion



Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française

Agriculture et environnement

Signes de qualité - Diversification

Présentation (suite de la page précédente)

En Bretagne, près de 4 % des agriculteurs sont des producteurs bio reconnus en 2010, par le signe AB. Par ailleurs, un grand nombre d'exploitants, 2 456, se sont engagés dans des productions labellisées, ou sous signe AOC, ou encore sous certificat de conformité. Aujourd'hui, les produits label rouge, AOC ou IGP bretons sont de véritables porteurs d'images pour les territoires comme la volaille de Janzé, l'oignon de Roscoff, l'agneau Présalés du Mont-Saint-Michel, le coco de Paimpol ou encore avec la nouvelle IGP, le blé noir (Sarrasin) de Bretagne.

En 2010, les activités de diversification se retrouvent dans plus de 2 500 exploitations bretonnes (7 % de l'ensemble des structures) offrant au niveau de la ferme des activités autre que celles directement agricoles. Ces activités sont loin d'être négligeables dans le chiffre d'affaires des exploitations concernées. En Bretagne, elles s'orientent plutôt vers l'hébergement à la ferme, le travail à façon, la transformation de produits agricoles sur place, comme celle du lait par exemple, ou encore la proposition d'activités de loisirs ou de restauration.

En 2010, 3 300 exploitations bretonnes (10 % de l'ensemble des structures) privilégient la proximité du consommateur en proposant directement leurs produits à la vente ou avec un seul intermédiaire. Il s'agit là d'un véritable engagement puisqu'une bonne partie du chiffre d'affaires dégagé dans ces exploitations provient de ces modes de commercialisation via un circuit court. La vente directe à la ferme ou la vente directe sur les marchés sont les deux modes les plus répandus. Les produits les plus souvent vendus dans ce cadre sont les légumes ainsi que les produits animaux (viande, charcuterie...).

Définitions

Dans le cadre du recensement agricole (RA 2010), des questions ont été posées auprès des exploitants sur :

- **les signes de qualité des produits de l'exploitation** (autre que l'agriculture biologique)
Les objectifs du RA 2010 étaient de repérer les exploitations agricoles impliquées dans une démarche de valorisation des produits végétaux ou animaux avec un respect d'un cahier des charges.

IGP = Indication Géographique Protégée

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée

AOP = Appellation d'Origine Protégée

- **les activités de diversification**

Au sens du RA 2010, les activités de diversification sont des activités lucratives réalisées par l'exploitant et autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles, d'agro-tourisme, de travaux à façon, d'hébergement sous forme de camping à la ferme (par exemple)...

- **les modes de commercialisation en circuits courts**

Au sens du RA 2010, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

La part dans le chiffre d'affaires a pu être approchée par la part des volumes commercialisés.

Pour en savoir plus

- Agreste Primeur - Juin 2012 - n° 284 - « Des agriculteurs bio jeunes, diplômés et tournés vers les circuits courts ».

- Agreste Primeur - Janvier 2012 - n° 2075 - « Un producteur sur cinq vend en circuit court ».

Agriculture et environnement

Signes de qualité - Diversification

Exploitations avec activités de diversification en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations avec activités de diversification	734	630	663	536	2 563
Part dans l'ensemble des exploitations	8 %	8 %	7 %	7 %	7 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu des activités de diversification	16 %	18 %	19 %	19 %	18 %
Les principales activités de diversification (en % d'exploitations)					
Hébergement	30	33	21	23	27
Travail à façon	28	14	20	19	20
Transformation, autres produits agricoles	13	18	21	20	18
Activités de loisirs	7	8	11	12	9
Transformation du lait	5	9	5	9	7
Restauration	2	3	3	4	3

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

4

Exploitations commercialisant en circuits courts en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations en circuits courts	692	907	919	811	3 329
Part dans l'ensemble des exploitations	7 %	12 %	10 %	11 %	10 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu de la commercialisation via un circuit court	38 %	46 %	34 %	38 %	39 %
Modes de commercialisation en circuits courts (en % d'exploitations)					
Vente directe	87	88	94	90	90
<i>Dont - à la ferme</i>	66	67	72	66	68
<i>- sur les marchés</i>	26	30	28	27	28
Vente indirecte avec un seul intermédiaire - commerçant détaillant	20	17	15	19	17

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Productions sous signe de qualité en Bretagne en 2013

Champ : ensemble des exploitations

	Nombre d'exploitations	Produits
Bovins (label rouge)	642	Blond d'Aquitaine, veau bretonin, bœuf fermier
Volailles (label rouge)	409	volaille fermière, poulet de Janzé et IGP
Légumes secs et frais (AOP)	495	Oignon de Roscoff et coco de Paimpol (AOC/AOP)
Moules de bouchot (AOP)	49	
Œufs (label rouge)	62	
Ovins (AOP)	4	Agneau Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC/AOP)
Farine de blé noir (IGP)	787	
Cidre (AOP)	8	Cidre de variété Guillevic

Sources : Inao - Inra - Odir base opérateurs habilités

Agriculture et environnement

Qualité de l'eau

Présentation

En Bretagne, les eaux superficielles, prélevées directement dans les fleuves et rivières, assurent 80 % de l'alimentation en eau potable. Le contact direct de ces eaux avec les sources de pollutions potentielles leur confère une grande vulnérabilité. La moyenne des quantiles 90 des 87 stations de suivi de la qualité de l'eau en Bretagne est de 35,4 mg/l en 2013, du même ordre de grandeur que l'année précédente. Cependant, en regardant chaque station, on s'aperçoit qu'entre 2012 et 2013, 70 % des stations subissent une augmentation du percentile 90 en nitrates. Parmi celles-ci, 4 stations observent une hausse de plus de 10 mg/l du percentile 90 : la Rosette à Megrit (+ 16,5 mg/l), la Flume à Pacé (+ 10,5 mg/l), le Meu à Mordelles (+ 12,1 mg/l) et la Seiche à Bruz (+ 12,99 mg/l). Cependant pour 15 % des stations, des baisses dépassant 1 mg/l sont observées.

Le lessivage des produits phytosanitaires, épanchus sur les surfaces agricoles et non agricoles, constituent aussi une dégradation de la qualité de l'eau. En France, comme en Bretagne, ce sont principalement les herbicides que l'on retrouve depuis des années dans les cours d'eau. Ainsi, en 2013, le glyphosate et son métabolite, l'Ampa, se retrouvent le plus souvent dans les eaux, détectés dans 29 % des prélèvements pour le premier et dans 69 % des prélèvements pour son produit de dégradation. L'isoproturon, principal désherbant des céréales, est détecté dans 24 % des prélèvements. Malgré leur interdiction d'utilisation depuis plusieurs années, certains produits phytosanitaires persistent dans le milieu naturel comme l'atrazine, désherbant du maïs interdit depuis 2003, qui se retrouve dans 5 % des prélèvements tandis que ses métabolites sont mesurés dans 40 % des échantillons.

Définitions

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en France impose le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Pour cela, le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS), mis en place depuis 2007, contrôle la qualité de l'eau sur 87 stations réparties sur toute la Bretagne. Pour les nitrates, le paramètre retenu est le **quantile 90** correspondant à la concentration pour laquelle 90 % des mesures sont inférieures.

La directive « nitrates » européenne du 12 décembre 1991 a pour objet de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Elle est à la base de l'action de l'Etat en matière de lutte contre les nitrates d'origine agricole. Depuis 1994, elle est déclinée sur tout le territoire breton, entièrement classé en zone vulnérable. Toutes les exploitations agricoles doivent donc répondre aux programmes d'actions mis en place par les départements. L'année 2013 correspond à la fin des 4^e programmes d'actions départementaux signés en 2009. Les mesures principales concernent les dates et les conditions d'épandage, le respect de la fertilisation équilibrée, l'implantation de bandes enherbées et la couverture des sols en hiver.

La fréquence ou le taux de quantification d'un produit phytosanitaire traduit le nombre d'analyses où ce produit est détecté et quantifié sur le nombre total de recherche du paramètre sur tout le territoire breton. Pour l'alimentation en eau potable, chaque mesure de pesticide ne doit pas dépasser la concentration de 0,1 µg/L et la somme des concentrations des pesticides dans le prélèvement doit être inférieure à 0,5 µg/L. Le suivi des pesticides dans les eaux de surface est réalisé grâce aux stations de mesure des Réseaux de Contrôle de Surveillance (RCS) et du Corcep représentant au total 30 stations.

Pour en savoir plus

- <http://osur.eau-loire-bretagne.fr>

- Agreste Bretagne - Février 2014 - n°1 - « Pratiques culturales dans les bassins versants en 2011- Les pratiques phytosanitaires s'améliorent, mais la protection des agriculteurs reste insuffisante ».

- Draaf Bretagne - Septembre 2014 - « Atlas des pratiques culturales dans les bassins versants bretons en 2011 ».

- <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/bilan-2013-a2726.html>

Agriculture et environnement

Qualité de l'eau

Teneur en nitrates dans les rivières bretonnes et flux d'azote

	Quantile 90 moyen (mg/l)	Écoulement des eaux superficielles (milliards de m ³)	Flux d'azote écoulé (tonnes)	Perte en azote/ha de SAU (kg/ha)
2000	45,1	17,5	116 699	60,5
2001	42,0	17,0	110 683	57,4
2002	37,1	10,5	67 106	34,8
2003	38,7	8,5	61 136	31,8
2004	40,7	9,5	69 397	36,2
2005	38,4	5,6	37 529	19,6
2006	42,4	9,3	70 373	35,2
2007	39,1	11,1	84 086	43,0
2008	38,2	11,4	75 681	40,0
2009	36,0	10,9	70 228	36,8
2010	37,7	10,9	72 936	38,0
2011	38,0	6,2	34 202	19,0
2012	35,1	10,7	54 379	31,0
2013	35,4	13,6	67 952	38,6

Source : Dreal Bretagne

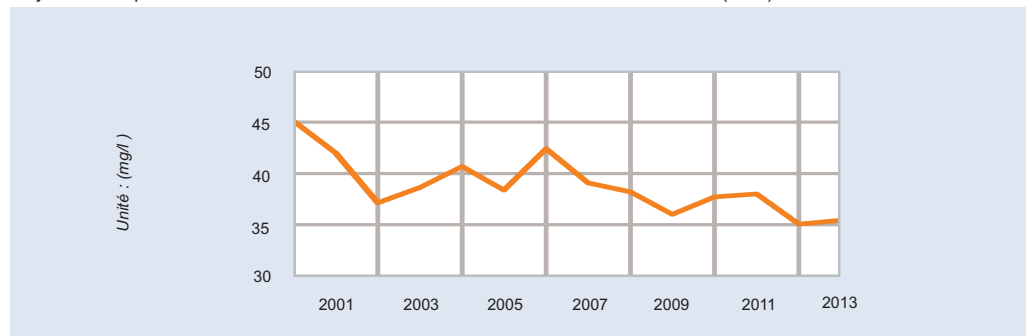
En 2006, le calcul du flux d'azote écoulé a changé. Il tient compte des flux des principaux bassins versants. Les séries de flux et de perte d'azote par hectare ont été recalculées.

À partir de 2008, la donnée de référence prise en compte au regard de la directive Cadre sur l'eau est le quantile 90 moyen.

4

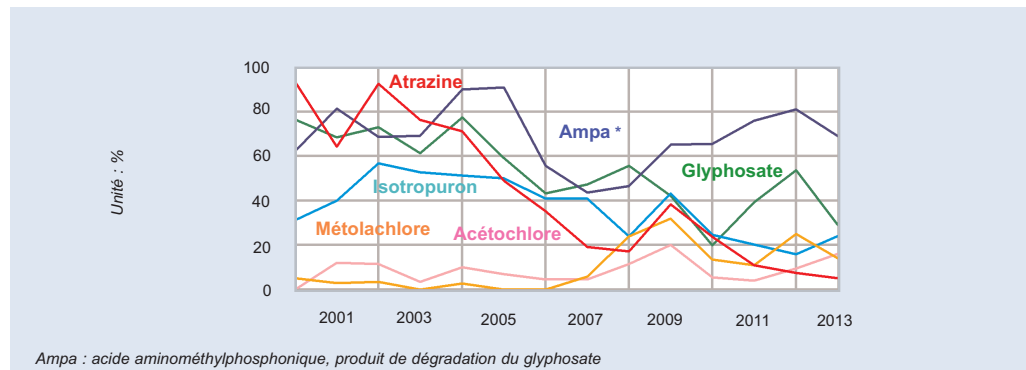
Évolution de la concentration en nitrates dans les rivières bretonnes

Moyenne des quantiles 90 des 87 stations du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS)



Source : Dreal Bretagne

Fréquence de quantification pour quelques molécules mesurées dans l'eau des rivières bretonnes



Source : Dreal - Agence de l'eau Loire Bretagne - Corcep Bretagne

Agriculture et environnement

Bilan azote et phosphore

Présentation

En 2013, une nouvelle évaluation des rejets des vaches laitières selon ses temps de pâturage et sa production laitière entraîne une augmentation non négligeable de l'azote organique brut produit par les herbivores (+ 13 % sur l'ensemble de la Bretagne). L'excédent en azote breton est ainsi de 48 000 tonnes, soit 29 kg d'azote par hectare de surface agricole utile. Concernant le phosphore, l'excédent augmente pour atteindre 18 000 tonnes, essentiellement dû à l'augmentation de l'utilisation du phosphore minéral.

En azote, 69 % des apports proviennent des animaux et 31 % de la fertilisation minérale. Les herbivores contribuent à hauteur de 60 % de l'azote organique produit, avec des disparités départementales (part plus forte en Ille-et-Vilaine et plus faible dans le Finistère).

En phosphore, la part organique est beaucoup plus importante, de l'ordre de 87 %, à laquelle les élevages hors-sol contribuent le plus (34 % des élevages de porcs, 24 % des élevages de volailles).

L'année 2013 est marquée par une augmentation des effectifs des élevages bovins lait et de volailles de chair, ainsi qu'une augmentation des productions végétales (blé, orge, maïs). Ces évolutions ont des effets sur les bilans azote et phosphore avec, d'un côté une augmentation des productions organiques, et d'un autre une augmentation des exports par les plantes.

En termes de bilan, 29 kg d'azote et 11 kg de phosphore par hectare sont en excédent en Bretagne. Depuis des années, des pistes sont explorées pour réduire encore plus l'émission de ces éléments via une alimentation adaptée au stade physiologique des animaux (alimentation biphase et multi phase des volailles et des porcs) permettant de réduire de 10 % leur rejet brut. Des obligations de traitement ou d'export mis en place dans certaines zones sensibles réduisent encore l'azote à épandre de 8 %.

Définitions

Les productions d'azote et de phosphore organique bruts sont calculées à partir des effectifs et des productions animales de la statistiques agricole annuelle de 2013 sur lesquels sont appliqués des coefficients de rejets par type d'animal selon son stade physiologique. Les nouvelles normes de rejet des vaches laitières sont prises en considération dans ce calcul. L'exportation par les cultures est déduite des productions agricoles annuelles auxquelles on applique un coefficient forfaitaire d'export d'azote ou de phosphore.

La quantité d'azote minérale est déterminée à partir de l'enquête BV 2011 sur laquelle on applique le taux de variation de vente de minéraux mentionnée au paragraphe 10.

Les quantités résorbées (alimentation biphase, incorporation de phytases, traitement de l'azote, export d'effluents bruts) sont obtenues par extrapolation des données de l'enquête bassins versants réalisée en 2011 en Bretagne.

Pour les prairies, le calcul de l'azote et du phosphore exporté se fait par différence entre la capacité de consommation des animaux et la quantité de fourrages annuels produite.

Au final, les bilans d'azote et de phosphore proviennent de la somme des apports organiques et minéraux ainsi que de la fixation de l'azote par les légumineuses, et en retranchant la consommation de l'azote ou du phosphore par les plantes et les outils de résorption. Ce bilan n'inclut donc pas les effets précédents ou les reliquats.

La balance globale azotée ou phosphorée est un indicateur pouvant mettre en évidence des zones potentiellement menacées par une pollution azotée ou phosphorée. En aucun cas, elle ne traduit immédiatement une perte d'azote ou de phosphore dans les cours d'eau. Cette balance ne tient compte que des apports d'origine agricole.

Pour en savoir plus

Rubrique « Les pratiques des agriculteurs » sur le site internet de la Draaf Bretagne <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-pratiques-des-agriculteurs>

Agriculture et environnement

Bilan azote et phosphore

Bilan simplifié de l'azote au sol en 2013

<i>Unité : tonne d'azote</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Azote organique produit par les animaux	61 138	55 527	51 301	44 645	212 611
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	32 795	28 324	39 394	26 248	126 761
- porcs	19 699	20 871	8 831	9 753	59 154
- volailles (y.c lapins)	8 644	6 333	3 075	8 644	26 696
Azote minéral	24 852	18 119	34 378	20 361	97 710
Azote résorbé	10 920	8 991	2 480	3 462	25 854
- par traitement ou export de produits normés	7 931	5 914	1 161	2 074	17 079
- par l'alimentation biphase	2 990	3 078	1 319	1 389	8 775
Exportation de l'azote par les végétaux	65 174	58 092	72 889	51 358	247 514
- par les cultures	35 654	27 635	38 962	27 855	130 106
- par les prairies	29 520	30 457	33 927	23 504	117 408
Fixation par les légumineuses	2 754	2 700	3 224	2 510	11 188
- par les cultures	207	119	151	389	866
- par les prairies	2 548	2 581	3 072	2 121	10 322
Bilan entrées-sorties au sol	12 649	9 263	13 534	12 695	48 141
Balance azotée (en kg/ha)	29	24	30	34	29

Source : SSP, Draaf Bretagne, SAA 2013 définitive, enquête bassins versants 2011 - Corpen

4

Bilan simplifié du phosphore au sol en 2013

<i>Unité : tonne P₂O₅</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Phosphore organique pdt par les animaux	35 613	32 116	24 777	26 241	118 748
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	12 816	11 381	15 768	10 238	50 204
- porcs	13 433	14 172	6 002	6 625	40 231
- volailles (et lapins)	9 364	6 563	3 007	9 377	28 312
Phosphore minéral	2 706	3 984	7 164	3 456	17 310
Phosphore résorbé	6 189	6 258	2 255	2 946	17 649
- par traitement ou export de pdts normés	1 223	1 223	340	281	3 066
- par une alimentation adaptée	4 967	5 035	1 915	2 666	14 583
Exportation du phosphore par les végétaux	26 620	23 001	29 081	21 518	100 219
- par les cultures	18 167	14 280	19 366	14 788	66 601
- par les prairies	8 452	8 721	9 714	6 730	33 617
Bilan entrées-sorties au sol	5 509	6 842	606	5 233	18 190
Balance azotée (en kg/ha)	13	18	1	14	11

Source : SSP, Draaf Bretagne, SAA 2013 définitive, enquête bassins versants 2011 - Corpen

Agriculture et environnement

Maîtrise des pollutions

Présentation

Depuis les années 2000, le ministère en charge de l'Agriculture aide les exploitations agricoles à se mettre aux normes pour limiter les rejets dans l'environnement, notamment pour résoudre la problématique « nitrates ». Entre 1997 et 2012, deux Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) se sont succédés et ont subventionné les travaux de rénovation de près de 20 000 bâtiments d'élevage.

Depuis 2005, le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, relevant du 2^e pilier de la PAC, a soutenu 4 813 projets pour une enveloppe globale de 48,3 millions d'euros. Après un nombre important de dossiers déposés en 2007, les dépôts se stabilisent depuis 2009. Ce sont 368 projets qui ont été subventionnés en 2013.

Les exploitations agricoles peuvent aussi demander des subventions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage. En 2013, 261 exploitations ont ainsi bénéficié de cette aide pour une enveloppe totale de 3,6 millions d'euros. Depuis sa création en 2009, le plan de performance énergétique a permis l'engagement de 18,9 millions d'euros dans 1 817 projets bretons.

L'année 2013 correspond à la fin de la programmation du PVE 2007-2013. Ce plan a financé sur cinq années des investissements visant à réduire la pollution par les produits phytosanitaires à hauteur de 5,4 millions d'euros et à inciter l'économie d'énergie dans les serres à hauteur de 7,4 millions d'euros. Au total, ce sont 1 533 projets d'investissements dans du matériel qui ont été soutenus dont 89 projets pour des matériels partagés en Cuma.

Définitions

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) s'inscrit dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 avec pour objectif d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles. Les travaux concernent l'amélioration du potentiel de production, du bien-être des animaux, des conditions de production, de la qualité finale des produits, ou des conditions de travail et de sécurité. Selon les dossiers, le financement est assuré par l'État, le conseil régional ou le département, avec un cofinancement européen (crédits Feader). Un peu plus de 52 millions d'euros de crédits d'intervention publique sont programmés sur la période 2007-2013 pour la région Bretagne.

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) est un dispositif qui existe depuis 2009 et qui vise à favoriser les économies d'énergie dans les exploitations agricoles, à la suite d'un diagnostic énergétique. Les projets réalisés par les jeunes agriculteurs sont prioritaires.

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) relève également du PDRH 2007-2013. Il permet aux agriculteurs de bénéficier de subventions concernant le financement de matériel permettant la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires dans certains bassins versants identifiés comme sensibles, et notamment pour les producteurs légumiers. Par ailleurs le PVE finance aussi certains investissements visant à faire des économies d'énergie dans les serres pour les producteurs légumiers. Le PVE est financé selon les priorités par l'État, le conseil régional ou l'agence de l'eau, et cofinancé par l'Union européenne. Près de 13 millions d'euros sont programmés sur la période 2007-2013 pour la Bretagne.

Pour en savoir plus

Appels d'offres régionaux concernant les aides de modernisation et de mises aux normes des exploitations agricoles : www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Agriculture et environnement

Maîtrise des pollutions

Bilan des dossiers PMPOA

Situation au 31 décembre 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de dossiers reçus PMPOA (1993-2000)	2 843	2 064	2 293	2 210	9 410
Nombre de dossiers soldés PMPOA2 (2002-2007)	2 461	2 492	3 712	2 565	11 230
Nombre total de dossiers PMPOA	5 304	4 556	6 005	4 775	20 640

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt - ASP (délégation régionale Bretagne)

4

Avancement du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage PMBE

Bretagne	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Enveloppe engagée (millier d'euros)	5 558	2 332	1 905	2 396	2 336	2 510
Nombre de dossiers	414	322	281	407	363	368
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	10,0	7,2	6,8	5,9	6,4	6,8

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Avancement du Plan de Performance Énergétique PPE

Bretagne	2009	2010	2011	2012	2013
Enveloppe engagée (millier d'euros)	4 277	3 543	3 567	3 904	3 623
Nombre de dossiers	435	316	418	387	261
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	9,8	11,2	8,5	10,1	13,9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Plan Végétal pour l'Environnement PVE

Situation au 31 décembre 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Enjeu « réduction des pollutions par les produits phyto »					
Enveloppe engagée (millier d'euros)	343	380	125	114	962
Nombre de dossiers	74	75	27	21	197
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	5	5	5	5	5
Enjeu « économique d'énergie dans les serres »					
Enveloppe engagée (millier d'euros)	383	947	88	8	1 427
Nombre de dossiers	9	27	2	1	39
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	43	35	44	8	37
Nombre total des dossiers aidés en 2013	83	102	29	22	236
Rappel total des dossiers PVE 2012	151	98	54	38	341

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Agriculture et environnement

Mesures agroenvironnementales

Présentation

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) propose, dans son axe 2, des mesures agro-environnementales contractualisables sur 5 ans afin d'améliorer les pratiques des agriculteurs. Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'année 2013 est la dernière année de cette programmation 2007-2013. En Bretagne, plus de 5 200 exploitations se sont engagées durant ces 7 années pour une enveloppe de plus de 98 millions d'euros (hors PHAE et MAER financées par le socle national).

En 2013, la baisse du nombre de souscriptions enregistrées depuis 2011 s'est confirmée. Seules 166 exploitations se sont engagées en SFEI et 180 en MAET. Entre 2012 et 2013, les surfaces primo-engagées ont diminué de 39 % en SFEI et 48 % en MAET.

Environ 1 600 exploitants ont souscrit la SFEI, mesure qui encourage les systèmes herbagers avec des pratiques économes en intrants. Cette mesure est financée sur les surfaces contractualisées, mais s'applique à l'ensemble de l'exploitation.

Plus de 2 100 exploitants se sont engagés dans les MAE territorialisées. Ces dernières sont mises en place sur des bassins versants identifiés par un contrat de bassin et cherchent à limiter la fertilisation, à réduire le recours à l'usage de pesticides en grandes cultures, à améliorer la gestion des zones humides ou à créer des bandes enherbées au delà des exigences réglementaires.

La PHAE est un autre dispositif pour soutenir les exploitations d'élevage à caractère extensif mais relativement peu utilisé en Bretagne (130 exploitations sur toute la durée de la programmation 2007-2013).

Définitions

SFEI : MAE à cahier des charges national. Elle vise à encourager des systèmes d'élevage basés sur des Systèmes Fourragers Économes en Intrants : augmentation de la part de l'herbe dans la surface fourragère, limitation de l'usage d'engrais et de pesticides
MAET : les mesures territorialisées forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'action prioritaire. Chaque région définit des zones d'actions prioritaires en fonction des zones Natura 2000 ou des bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau.

PHAE : MAE du socle national, dans la continuité, mais renforcée, de la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs, dite prime à l'herbe. Elle est destinée à encourager la préservation des prairies et le maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive.

MAER : MAE du socle national. Elle accompagne des exploitations s'engageant à maintenir une diversité de l'assolement et développant des rotations avec au moins 3 cultures en 5 ans. Elle a été ouverte exceptionnellement en Bretagne en 2010 et avait concerné 800 exploitations.

CAB et MAB : MAE qui accompagnent des exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de Conversion ou de Maintien à l'Agriculture Biologique. La MAB et la CAB ont été fermées respectivement en 2010 et 2011. Elles ont été remplacées par une aide annuelle sur le 1^{er} pilier de la PAC (SAB).

Pour en savoir plus

« Atlas des pratiques culturales dans les bassins versants bretons en 2011 »- Draaf Bretagne - septembre 2014 - 134 pages.

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Eau-et-environnement

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Informations-statistiques/Environnement

Agriculture et environnement

Mesures agroenvironnementales

Mesures AgroEnvironnementales (MAE) en Bretagne

Année 2011	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	120	3 828	///	2 544 084
MAE Territorialisée, MAET (1)	217	7 087	153 474	4 901 414

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

4

Mesures agroenvironnementales (MAE) en Bretagne

Année 2012	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	262	10 640	///	6 923 361
MAE Territorialisée, MAET (1)	217	4 322	100 922	3 240 958

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

Mesures agroenvironnementales (MAE) en Bretagne

Année 2013	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	166	6 439	///	4 185 350
MAE Territorialisée, MAET (1)	180	2 265	84 066	1 820 000

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

Mesures agroenvironnementales (MAE) territorialisées en Bretagne

Enjeux prioritaires des 56 territoires en 2013

